



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Grele

Question écrite n° 9138

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de rétablir l'incitation à l'assurance grele. La suppression en 1991 des crédits d'incitation à l'assurance grele entraîne le désengagement des départements au financement du fonds d'indemnisation des calamités agricoles. Or de fortes greles, deux années de suite, ont entraîné des augmentations de primes considérables résultant des sinistres successifs et du nombre d'assurés réduit. Des compagnies d'assurance procèdent même dans certains cas à des résiliations généralisées. Au regard de l'importance du risque que peut représenter la grele pour une exploitation, il lui demande s'il est envisagé de rétablir l'incitation à l'assurance grele.

Texte de la réponse

Afin de prendre en compte les difficultés que rencontrent les producteurs de fruits et de légumes-fruits dans la gestion de leur exploitation, du fait de la suppression de l'incitation financière à l'assurance grele en 1991, il a été soumis à l'avis de la Commission nationale des calamités agricoles un projet de décret permettant au Fonds de garantie des calamités agricoles d'intervenir à nouveau en ce domaine. En vertu de ce texte, le Fonds de garantie pourra aider les producteurs de fruits et de légumes-fruits à s'assurer contre la grele dans les départements où le conseil général accorde, de son côté, une aide à ce titre. L'aide du Fonds de garantie sera égale à celle du département, dans la limite de 10 p. 100 du montant hors taxe de la prime d'assurance. Cette proposition a recueilli, le 2 décembre 1993, l'avis favorable de la Commission nationale des calamités agricoles. Le projet de décret nécessaire pour mettre en œuvre ce dispositif est actuellement soumis, pour signature, aux ministres concernés. Les arboriculteurs pourront bénéficier de ces aides pour garantir leur production contre la grele des 1994.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9138

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4418

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 618